

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 octobre 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, vendredi 6 octobre 2017, à 15 heures

*Président* : M<sup>me</sup> Kaszás ..... (Hongrie)**Sommaire**Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

17-17676X (F)



Merci de recycler



*M. Gunnarsson (Islande) étant absent, M<sup>me</sup> Kaszás (Hongrie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite) (A/72/38)**

**a) Promotion de la femme (suite) (A/72/93, A/72/134, A/72/207 et A/72/215)**

**b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/72/203 et A/72/220)**

1. **M. Ali** (Pakistan) dit que si des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la situation des femmes dans le monde, les inégalités entre les sexes qui existent de longue date dans les institutions au Pakistan exigent davantage d'attention et un plaidoyer continu. La Constitution pakistanaise garantit l'égalité des droits pour tous et la pleine participation des femmes à la vie nationale. Des femmes qui ont joué un rôle pionnier ont accédé à des postes de direction dans le Gouvernement et les forces armées, dont la première femme Premier Ministre du monde musulman.

2. L'égalité entre les sexes et la promotion de la femme figurent parmi les priorités des principales initiatives au Pakistan, y compris son Plan « Vision 2025 » pour un développement équitable et durable, la stratégie nationale de développement durable, la politique nationale de l'éducation, la politique nationale sur les changements climatiques et le Plan national de gestion des catastrophes.

3. Les mesures prises par le Gouvernement pour réduire la féminisation de la pauvreté prévoient notamment la promotion de la participation des femmes à la main-d'œuvre par le développement de compétences non traditionnelles et la disponibilité accrue de ressources financières, l'expansion du filet de sécurité sociale pour fournir des allocations à des millions de femmes, et l'adoption de la législation visant à promouvoir les droits des femmes travaillant à domicile et à protéger les femmes contre le harcèlement sur le lieu de travail, les agressions à l'acide et par brûlures, le viol, la violence domestique et autres délits.

4. **M. Islam** (Bangladesh) dit que son pays a remporté des succès remarquables dans la promotion de la femme, en reconnaissance de quoi le Premier

Ministre, Sheikh Hasina, a été déclarée « Planet 5050 Champion » par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et a reçu le prix « Agent of change » du Forum du partenariat mondial en 2016. Des femmes ont été élues à des charges publiques à tous les niveaux, et le Bangladesh est peut-être le seul pays où le premier ministre, le chef de l'opposition, le président et le vice-président de la Chambre sont toutes des femmes.

5. Le Bangladesh occupe la première place parmi les pays d'Asie du Sud dans l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes 2016 du Forum économique mondial et met en œuvre une série de politiques fructueuses accordant la priorité à l'égalité des sexes et à la participation des femmes à la population active, qui est passée de 7 % en 2000 à environ 40 % aujourd'hui. Le Gouvernement est en train d'intégrer le développement des femmes rurales et marginalisées en leur offrant un filet de sécurité sociale et en facilitant leur accès au crédit tout en renforçant la sensibilisation sociale pour lutter contre le travail forcé, le mariage précoce et la violence à l'égard des femmes et des filles.

6. Le Bangladesh est en train de gérer une crise humanitaire qui concerne plus d'un demi-million de ressortissants du Myanmar sans papiers, essentiellement des femmes et des enfants. La communauté internationale doit remédier à la vulnérabilité des femmes et des filles face à des situations de conflit et à d'autres circonstances difficiles, notamment les changements climatiques.

7. **M<sup>me</sup> Bellout** (Algérie) dit que son pays a respecté les principaux engagements internationaux en matière de droits de l'homme qui englobent les droits des femmes, et a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les objectifs de développement durable. Le Gouvernement a également mis en œuvre un ensemble de stratégies et de modifications législatives renforçant la participation des femmes à la vie civile et politique, notamment une loi exigeant l'inclusion des femmes dans la direction des partis politiques, dont quatre sont actuellement dirigés par des femmes.

8. Une stratégie établie en 2007 et renforcée en 2015 a consolidé les efforts des parties prenantes et de la société civile pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Pour sauvegarder les femmes ainsi que leurs biens et ressources financières, le Code pénal sanctionne toutes les formes de violence, notamment la violence sexuelle et la violence verbale ainsi que la

violence psychologique et économique. Le Gouvernement attache une grande importance à la participation des femmes au développement national grâce à des mesures comprenant la création de microentreprises et d'activités génératrices de revenus, et a mis en place deux mécanismes permettant d'élaborer des politiques publiques.

9. **M. Kayinamura** (Rwanda) dit qu'en tant que membre du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, le Rwanda continuera de soutenir les importantes contributions de cette entité à la promotion et à l'autonomisation des femmes. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing restent le cadre mondial le plus complet pour la pleine réalisation des droits des femmes, mais certains pays ont montré des déficiences dans l'application de l'ensemble des 12 domaines critiques.

10. Un cadre juridique et politique pour l'autonomisation économique des femmes a été mis en œuvre pour accorder à ces dernières un accès plus aisé à la terre et aux finances, contribuant ainsi à réduire considérablement la proportion des femmes vivant dans l'extrême pauvreté. Au-delà du quota minimum de 30 % établi dans la Constitution rwandaise pour les femmes dans tous les postes de décision, les femmes représentent 64 % des sièges au Parlement, plus de 38 % au Sénat, plus de 47 % des postes gouvernementaux et environ 40 % des membres du système judiciaire.

11. Les stratégies de prise en compte des sexospécificités dans les technologies de l'information et des communications ont sensiblement contribué à l'autonomisation des femmes grâce à l'amélioration de l'accès aux informations sur les marchés et l'augmentation des initiatives d'entreprises en faveur des femmes. Les obstacles restants à surmonter pour réaliser l'insertion économique des femmes sont le manque de compétences et de capacités d'insertion professionnelle en raison des rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes. Il importe de considérer l'investissement dans l'égalité des sexes en tant que moyen de créer des possibilités d'emploi.

12. **M<sup>me</sup> Cyrille** (Madagascar) dit que son gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures législatives, judiciaires, réglementaires et des mécanismes politiques pour la promotion et le développement des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans les domaines socioéconomiques et autres. De même, il a récemment révisé son Code de la nationalité

adopté en 2016, de sorte que les enfants nés d'une mère malgache et d'un père étranger puissent acquérir la citoyenneté malgache.

13. Madagascar a renforcé ses mécanismes institutionnels pour faire face aux problèmes que rencontrent les femmes et les filles, en créant des centres d'écoute et de conseil juridique avec la participation du secteur privé. Des groupes d'hommes malgaches, sensibles aux inégalités entre les sexes, constituent un outil efficace pour sensibiliser aux questions relatives à l'égalité des sexes parmi les leaders d'opinion, les chefs traditionnels et les jeunes hommes. Des considérations de parité entre les sexes ont été intégrées dans tous les projets de développement du Gouvernement et des conseils communautaires de femmes garantissent leur prise en compte dans le développement communautaire.

14. Pour favoriser la promotion de la femme, Madagascar a introduit des mesures, parmi lesquelles des bourses d'études et des fournitures pour les étudiants, des centres de formation professionnelle pour les femmes et les filles dans l'ensemble du pays, et des campagnes de sensibilisation à la santé de la procréation, à la planification familiale et au mariage précoce. Entre 2015 et 2017, 2 668 femmes souffrant de fistule obstétricale ont été traitées et 43 chirurgiens formés au traitement, tandis que 144 000 trousses d'accouchement ont été distribuées. Pour la seule année 2017, 2 837 césariennes ont été effectuées. Pour faire face à la violence à l'égard des femmes, Madagascar a lancé une stratégie nationale basée sur son plan d'action quinquennal pour 2017-2021 et élabore actuellement une loi relative à la lutte contre la violence fondée sur le sexe.

15. **M<sup>me</sup> Mehdiyeva** (Azerbaïdjan) dit que la représentation anormalement faible des femmes dans la vie publique et dans les processus de prise de décisions, les stéréotypes sexistes, la vulnérabilité des femmes dans les situations de conflit et d'autres facteurs sont des obstacles à l'égalité des sexes. Le Gouvernement a amélioré la situation des femmes en Azerbaïdjan en mettant en œuvre diverses politiques. La représentation des femmes à l'Assemblée nationale est passée de 11 % en 2005 à 17 % en 2015, les femmes représentaient 35 % des candidats élus après les élections municipales de 2014 par rapport à 4 % en 2004, et le nombre de femmes occupant des postes clefs dans la fonction publique a également sensiblement augmenté.

16. Des programmes et des lois répondent aux besoins spécifiques des femmes et des filles et abordent la question de l'égalité des sexes dans les possibilités, l'accès à l'éducation et le traitement sur le lieu de travail. Une stratégie nationale mise au point avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) a présenté des solutions efficaces à un certain nombre de questions relatives à la santé procréative. Des initiatives à l'appui des petites et moyennes entreprises visent à améliorer l'autonomisation économique et le rôle de décision des femmes au niveau local dans les zones rurales.

17. L'Azerbaïdjan a promulgué des lois visant à lutter contre la violence domestique et a appelé les États Membres à financer des mesures de lutte contre la violence sexiste. Il met également en place une base de données répertoriant les agressions et constitue des groupes de suivi pour analyser les causes et protéger les victimes de maltraitance.

18. **M. Yao** Shaojun (Chine) déclare qu'en dépit des progrès encourageants réalisés dans le domaine de la promotion de la femme, les conflits régionaux, le changement climatique et la crise des réfugiés et des migrants touchent de façon disproportionnée les femmes et exigent des mesures de la part de la communauté internationale.

19. Les stratégies de promotion de la femme doivent inclure la perspective de l'égalité des sexes et protéger les droits des femmes pour assurer l'égalité des sexes dans le développement social, et les États Membres doivent mettre en œuvre tous les objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 de façon cohérente. Une assistance financière et technique accrue des pays en développement est nécessaire pour éliminer les déséquilibres régionaux dans le domaine de la promotion de la femme. Les groupes vulnérables, notamment les femmes handicapées, les femmes âgées et les femmes victimes de la traite des êtres humains exigent une protection accrue.

20. La Chine a formulé plus d'une centaine de lois, règles et règlements visant à sauvegarder les droits des femmes et à les protéger contre la discrimination et la violence. Le Programme pour la promotion des femmes chinoises (2011-2020) a déjà atteint la plupart de ses indicateurs pour le suivi des progrès réalisés dans la création d'entreprises par des femmes, leur participation

à la prise de décisions, la santé et l'accès à l'éducation. Les femmes représentent plus de 42 % de l'emploi total et près de la moitié des inscriptions dans l'enseignement supérieur, alors que le taux de mortalité maternelle est tombé à environ 20 décès pour 100 000.

21. **M. Skinner-Klée** (Guatemala) déclare que les femmes représentent 50 % de la population économiquement active de son pays. Le Gouvernement est attaché à l'autonomisation des femmes et des enfants dans tous les secteurs en veillant au respect et à la mise à jour de la législation sur l'emploi, en instaurant un salaire minimum national et en procurant aux femmes une formation, une éducation et une assistance technique pour élever les niveaux de productivité, en fournissant une protection sociale aux femmes qui travaillent et en garantissant aux femmes et aux migrants l'accès à l'information, à la formation et à des conseils dans la défense de leurs droits en matière de travail.

22. Le Gouvernement a mis l'accent sur l'autonomisation des femmes et des filles pour parvenir à l'égalité dans l'emploi, éliminer la discrimination fondée sur le sexe et la violence, et mettre fin au mariage précoce et forcé. Des lois ont été promulguées interdisant le féminicide pour des motifs religieux ou culturels, ainsi que la violence sexuelle, l'exploitation et la traite, avec ou sans consentement. Lors de la première réunion du Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité tenue en avril 2017, le Guatemala a échangé des pratiques optimales et examiné les difficultés pratiques de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et a élaboré un plan d'action national pour sa mise en œuvre, sa plus grande réalisation dans la protection des droits des femmes dans les situations de conflit et d'après conflit.

23. **M. Douti** (Togo), soulignant l'importance de la contribution des femmes au développement, dit que le Togo a pour but de promouvoir les droits des femmes et des filles par des mesures visant à atteindre l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation et à la formation qui ont atteint la parité dans la fréquentation de l'enseignement préscolaire et primaire et augmenté le taux d'achèvement des études primaires chez les filles de 54 % en 2007 à 83 % en 2016. L'augmentation du taux d'alphabétisation des femmes a été appuyée par une subvention gouvernementale permettant de couvrir un nombre additionnel de 1 200 femmes en milieu rural chaque année. Le Gouvernement a créé 7 500 centres

d'alphabétisation et 250 bibliothèques villageoises dans tout le pays.

24. L'autonomisation des femmes est un puissant moteur de croissance économique et de création d'emplois pour l'amélioration durable des conditions de vie. Plusieurs programmes économiques ont permis de toucher plus de 700 000 bénéficiaires, essentiellement des femmes, en rendant les services financiers accessibles aux membres les plus pauvres de la société. Grâce au programme de bénévoles destiné aux jeunes Togolais, des milliers de jeunes femmes ont obtenu un emploi et une formation. Des réformes institutionnelles et programmatiques ont été conçues pour permettre la prise en compte des droits des femmes dans tous les processus de développement.

25. Le nombre de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée nationale est passé de 11 % à 15 % depuis 2007 et inclut certains des principaux postes de direction. Des réductions satisfaisantes de la mortalité maternelle et infantile ont été réalisées en partie grâce à la fourniture de conseils en matière de santé procréative, de moustiquaires imprégnées d'insecticide et de prise en charge du traitement de la fistule obstétricale.

26. **M. Tanoh-Boutchoue** (Côte d'Ivoire) dit que des progrès importants ont été réalisés sur les plans juridique, institutionnel et sociétal dans le domaine de la promotion des femmes, qui sont devenues des acteurs du développement de premier plan, à l'heure où le pays s'efforce de devenir un pays émergent. Des Fonds spéciaux ont permis à plus de 110 000 femmes de disposer de ressources financières et de leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie, afin de faciliter leur autonomisation socioéconomique.

27. D'importantes réformes établissent la gratuité de l'enseignement, la scolarité obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans et imposent des latrines scolaires séparées pour garçons et filles, tout en créant des internats pour jeunes filles dans les régions où persistent les mariages précoces et les grossesses en milieu scolaire et instaurent des bourses pour les filles en vue de leur faciliter l'accès à la formation technique et professionnelle. L'École militaire et l'École nationale de gendarmerie ont commencé à accepter des candidates en 2013 et 2015, respectivement. Pour sa part, l'égalité entre les sexes se fonde sur l'article 4 de la Constitution.

28. Les femmes représentent la moitié du Conseil constitutionnel et un tiers du Conseil économique, social, environnemental et culturel, ce qui est

l'expression éloquentes d'une volonté politique d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe et les obstacles à la promotion de la femme, d'améliorer leurs conditions de vie et d'élever leur pouvoir de décision dans la société ivoirienne. Le Gouvernement cherche également à promouvoir l'esprit d'entreprise des femmes et leur autonomisation économique par le biais de la formation et des initiatives de financement. Les questions relatives à l'égalité des sexes doivent être abordées sous l'angle des droits de l'homme afin de briser les stéréotypes socioculturels.

29. **M<sup>me</sup> Pongor** (Hongrie) dit que le Gouvernement appuie les mesures internationales en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence fondée sur le sexe, la participation des femmes aux processus de paix et à la prévention des conflits.

30. Résolue à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, la Hongrie a alloué 9,6 millions d'euros pour étendre aux victimes des services de soutien psychologique et juridique, d'hébergement des victimes protégées ainsi que des mesures de sensibilisation. La stratégie d'inclusion sociale nationale de la Hongrie englobe la protection de l'enfance, l'éducation, l'emploi, la formation, la santé et le logement. Une Commission présidentielle sur les carrières dans la recherche pour les femmes, créée en 2017, et des programmes de développement des aptitudes nationales spécialisées encourage la parité entre les sexes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des mathématiques et dans d'autres domaines.

31. Le plein emploi et l'emploi productif sont une priorité absolue, un accent particulier étant mis sur les femmes et les groupes défavorisés. Un programme visant à réduire le taux d'abandon scolaire des filles roms âgées de 10 à 18 ans a été lancé en 2015. Le Gouvernement cherche à concilier travail et obligations familiales, grâce à des politiques sociales stables, ciblées et flexibles permettant aux femmes de décider comment et quand retourner au travail après l'accouchement. L'aide à la maternité et un congé parental payé de trois ans sont universels. Les femmes ont le droit de travailler à temps partiel jusqu'à ce que leur enfant atteigne l'âge de trois ans, et les entreprises

qui emploient des femmes ayant de jeunes enfants sont éligibles à une subvention.

32. **M. Joshi** (Inde) dit que l'urbanisation rapide et les nouvelles technologies perturbatrices présentent à la fois des possibilités et des défis pour l'autonomisation des femmes. L'égalité des sexes est inscrite dans la Constitution de l'Inde depuis presque 70 ans, et l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes est l'un des principaux objectifs de son gouvernement. Plus de 1,3 million de représentantes élues contribuent à formuler et mettre en œuvre des politiques soucieuses de l'égalité des sexes à travers le pays. Les femmes ont excellé dans tous les domaines et occupé plusieurs postes de responsabilité dans la fonction publique. Une équipe entièrement féminine d'officiers de la marine indienne navigue actuellement dans le monde, servant de modèles pour des millions de femmes et de filles.

33. Les programmes d'élimination de la pauvreté et d'inclusion financière sont spécifiquement axés sur l'autonomisation des femmes. La prise en compte de la problématique hommes-femmes et la budgétisation soucieuse de la parité des sexes sont institutionnalisées dans les initiatives des politiques publiques, et la parité des sexes est pratiquement atteinte dans l'éducation. Des infrastructures sanitaires adéquates actuellement en construction contribueraient à la sécurité des femmes. Des mesures de prévention de la violence sexiste récemment mises en place comprennent des boutons d'alerte sur les téléphones mobiles, des centres de crise, un éclairage des rues adéquat et des systèmes de surveillance en circuit fermé. Les États indiens ont été invités à appliquer un quota de 33 % de femmes agents de police, et certains États ont des commissariats de police entièrement féminins.

34. L'Inde a régulièrement contribué au financement d'ONU-Femmes et a régulièrement organisé des cours de formation à l'intention des femmes soldats de la paix en collaboration avec ONU-Femmes. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'Inde collabore avec d'autres pays en développement à des programmes de renforcement des capacités qui comprennent une formation d'ingénieur à l'intention des femmes partiellement alphabétisées d'âge moyen des zones rurales pour parvenir à l'électrification rurale utilisant l'énergie solaire.

35. **M. El Hacen** (Mauritanie) dit que l'égalité des sexes est inscrite dans la Constitution de son pays, qui

garantit aux femmes tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Gouvernement a adopté tous les instruments internationaux concernant les droits des femmes et des filles et a érigé en infraction toutes les formes de violence sexiste.

36. La Mauritanie a adopté une approche qualitative de l'amélioration de la situation des femmes dans tous les programmes nationaux et a mis en œuvre une stratégie visant à autonomiser les femmes et à éliminer les obstacles socioéconomiques à leur développement. La discrimination positive a amélioré la condition de la femme, qui a joué un rôle clef dans tous les domaines de la vie, y compris les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. L'âge de la retraite pour les femmes et les hommes est 60 ans. Les obstacles à l'entrée des femmes dans des domaines tels que la police et les forces armées ont été supprimés.

37. Le Gouvernement a cherché à faciliter l'accès des femmes au marché du travail grâce au crédit facile en faveur des petites et moyennes entreprises dont ont bénéficié les femmes rurales et les femmes handicapées en particulier, ce qui a donné lieu à des réseaux commerciaux destinés aux femmes et dirigés par celles-ci. La Mauritanie accorde la priorité à la santé des femmes et des filles et lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes.

38. **M<sup>me</sup> Halvorsen** (Danemark), prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, déclare que lors de l'examen de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme, l'accès à l'éducation pour les jeunes femmes et l'importance de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, y compris le droit à l'avortement légal et sûr, sont les principaux problèmes connexes qui exigent des approches globales et progressives dans une perspective des droits de l'homme. Les femmes et les filles ont le droit de choisir librement leur époux ou partenaire sentimental et de prendre des décisions concernant leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Le Danemark est l'un des membres fondateurs du Mouvement « She Decides » pour la protection et la promotion des droits des femmes et des filles.

39. La promotion de la femme et l'égalité des sexes vont de pair avec l'autonomisation et l'inclusion de la jeune génération qui représente l'avenir. L'égalité des

femmes et des hommes est un problème pour les jeunes, femmes et hommes, qui devraient jouir de l'égalité des droits, des chances et du respect indépendamment de leur sexe. La promotion de la femme est une préoccupation universelle qui doit être prise en compte à travers le monde pour que chaque fille et chaque femme puisse décider de ce qu'elle veut faire de son corps, de sa vie et de son avenir, sans restrictions d'opportunités fondées sur le sexe.

40. **M. Ri Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) dit que les femmes de son pays participent activement aux activités de l'État et de la société et contribuent de manière significative au développement social. La République populaire démocratique de Corée s'efforce de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes. Le Gouvernement a présenté les deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes à l'organe de surveillance des traités en avril 2016, ce qui lui a permis de prendre part à la soixante-huitième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en novembre 2017, et de s'employer activement à la mise en œuvre de l'égalité des sexes, à la sensibilisation aux droits des femmes, à la promotion et au bien-être des femmes, et au renforcement de la coopération internationale.

41. Sa délégation souhaite mettre en évidence un crime odieux contre les femmes commis par le Japon, qui a contraint plus de 200 000 femmes et filles coréennes à l'esclavage sexuel durant la Seconde Guerre mondiale et a insulté les victimes en les qualifiant de prostituées. Malgré les demandes de la communauté internationale, le Japon a jusqu'ici nié son crime et doit reconnaître sa responsabilité juridique et étatique. L'Organisation des Nations Unies doit exiger que le Japon présente des excuses officielles sincères et offre une indemnisation.

42. Sa délégation fait remarquer que deux ans ont passé depuis que les autorités de la République de Corée ont enlevé 12 femmes de son pays et ont refusé de fournir des informations sur leur sort ou de permettre leur rapatriement. Le Gouvernement et les parents des victimes ont demandé à plusieurs reprises au Secrétaire général, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme d'inscrire le délit à l'ordre du jour de l'Organisation et de tenir les malfaiteurs responsables devant la Cour

internationale de Justice mais n'ont pas encore reçu de réponse positive. La République populaire démocratique de Corée a également proposé au Haut-Commissaire aux droits de l'homme de se rendre en Corée du Nord et du Sud pour résoudre le problème de l'enlèvement. Les autorités sud-coréennes doivent présenter leurs excuses immédiatement et restituer les femmes enlevées.

43. **M<sup>me</sup> Horbachova** (Ukraine) dit que l'Ukraine a amélioré sa législation nationale et les politiques relatives à l'égalité des sexes en adoptant des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie des droits de l'homme jusqu'en 2020 et la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Les recommandations issues de l'examen du huitième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont été incorporées dans un nouveau programme social en faveur de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes jusqu'à 2021.

44. Le Gouvernement ukrainien encourage l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes ses politiques et ses activités. En 2017, le Vice-Premier Ministre pour l'intégration européenne et euro-atlantique, s'est vu confier la responsabilité de la politique d'égalité des sexes en vue de promouvoir et de donner la priorité à l'égalité des sexes et aux droits des femmes. Lors de sa première visite officielle en Ukraine en juin 2017, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a lancé deux initiatives liées à la problématique hommes-femmes.

45. L'Ukraine a réaffirmé sa volonté d'assurer l'intégration des dispositions de l'ordre du jour concernant les femmes, la paix et la sécurité dans ses lois et politiques nationales. L'Union entre les factions pour l'égalité des chances (Groupe de travail) est en train de développer activement des initiatives législatives visant à défendre l'égalité des sexes au Parlement. Les femmes ukrainiennes deviennent des agents essentiels du changement dans le contexte de l'agression russe, comme en témoignent les efforts de médiation déployés par le premier vice-président du Parlement ukrainien.

46. **M<sup>me</sup> Nguete Makoulet** (Congo) dit que son gouvernement met l'accent sur la réalisation de l'autonomisation des femmes et des filles, l'élimination de toutes les formes de violence fondée sur le sexe et la promotion de l'égalité des sexes.

47. Ces objectifs exigent la participation égale, pleine et effective des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions, et des progrès significatifs ont été réalisés dans la participation des femmes à la vie publique. À la suite de la loi électorale de 2016 prévoyant un quota minimum de 30 % de candidates et l'alternance rigoureuse des postes supérieurs dans les municipalités, le nombre de femmes élues au Sénat, à l'Assemblée nationale et dans les conseils départementaux a augmenté, et la parité des sexes a été réalisée dans certaines communes.

48. Les efforts du Gouvernement dans la lutte pour l'élimination de toutes les formes de discrimination faites aux femmes sont décrits en détail dans son septième rapport, qui est en attente d'examen par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les ministères, les associations spécialisées et les cliniques juridiques organisent chaque année des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes dans les langues locales afin d'atteindre toutes les couches de la communauté. Les jeunes femmes continuent d'être formées dans les métiers juridiques à l'École nationale d'administration et de magistrature et certains cours universitaires ont également promu l'égalité des sexes.

49. **M<sup>me</sup> Sandoval** (Nicaragua) dit que les femmes ont un rôle central à jouer au Nicaragua en raison de changements importants intervenus dans la société, de leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux et du fait qu'elles bénéficient de plus en plus de lois et de politiques publiques qui leur donnent davantage de droits. Quelque 32 % des juges sont des femmes, dont 65 % des juges des tribunaux locaux et de district, et le nombre de juges de la cour d'appel a augmenté de 47 %. Les femmes occupent 52 % des postes administratifs, souvent au niveau de la direction.

50. Le modèle « foi, famille et communauté » a élevé le niveau de vie des femmes et de leur famille, avec l'amélioration des soins de santé visant à réduire la mortalité maternelle chez les femmes des zones rurales. Lancé en avril 2017, le Programme alimentaire productif vise à autonomiser les 90 % des femmes ayant le contrôle de leur propre développement et bien-être. Les progrès politiques des femmes nicaraguayennes ont été démontrés dans la carte « Women in Politics » publiée par l'Union interparlementaire et ONU-Femmes en mars 2017, qui prévoit un classement mondial de la participation des femmes dans les gouvernements et les parlements.

51. **M. Al Abdali** (Oman) dit que les femmes et les hommes ont des droits égaux dans son pays ainsi que la liberté de choisir leur lieu de vie et de travail. Oman joue un rôle moteur dans la promotion des femmes, qui constituent la majorité dans les programmes d'éducation et sur les marchés du travail. Oman célèbre la Journée nationale de la femme le 7 octobre de chaque année pour mettre en relief leur rôle dans la société.

52. Les femmes ont des postes dans l'administration publique, y compris des postes de ministre, d'ambassadeur et de sénateur, ainsi que dans l'appareil judiciaire et les forces de sécurité. Elles ont également le droit de voter et d'exercer des fonctions d'élues, et elles bénéficient de manière égale d'une aide au logement. Le Gouvernement a adopté des lois protégeant les femmes contre toutes les formes de discrimination et octroie un congé payé de maternité de 50 jours par an. Oman ne ménagera aucun effort pour intégrer la promotion de la femme dans tous les programmes et projets dans l'espoir que la société en bénéficie.

53. **M. Diarra** (Mali) dit que son gouvernement a adopté diverses mesures visant à améliorer le statut juridique, économique et social de la femme. La politique nationale genre accorde aux femmes l'accès à tous les échelons de l'administration publique, y compris les forces de sécurité, en faveur d'une participation accrue au processus décisionnel. Grâce à une loi adoptée en décembre 2015 instituant des quotas de 30 % minimum pour les fonctions nominatives et électives devant être occupées par des femmes, plus de 30 % des conseillers municipaux sont des femmes à la suite des élections locales de novembre 2016.

54. En plus de la poursuite des efforts visant à mettre fin aux pratiques socioculturelles discriminatoires, le Mali a créé un Fonds pour l'autonomisation des femmes et a mis en place un programme de développement des entreprises en vue d'accroître les revenus des femmes travaillant dans la filière beurre de karité. Un programme phare lancé en mars 2017 vise à renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires.

55. Une augmentation significative de la participation des filles dans les établissements d'enseignement à tous les niveaux depuis 2000 et une stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle en cours d'exécution sont essentiels à l'autonomisation économique des femmes. Le Gouvernement a également



mis en place une assurance maladie obligatoire et un régime d'assistance médicale pour donner aux femmes davantage de contrôle sur leurs soins de santé, et envisage de mettre en place un régime d'assurance maladie universelle d'ici à 2018 pour éliminer les inégalités dans la prise en charge sanitaire des femmes des zones rurales et des femmes du secteur informel.

56. **M<sup>me</sup> Fofana** (Burkina Faso) déclare que la promotion des femmes, qui représentent plus de la moitié de la population dans bon nombre de pays, est essentielle pour parvenir à un développement harmonieux et inclusif. Le Burkina Faso a fait des progrès remarquables dans le domaine de l'autonomisation des femmes avec des initiatives comprenant un programme de lutte contre la violence sexiste, un quota de 30 % en faveur des candidates aux élections législatives et municipales, une loi facilitant l'accès des femmes à la propriété et au foncier rural, des stratégies nationales visant à éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et à appuyer l'esprit d'entreprise des femmes.

57. Il est néanmoins important de se concentrer sur les nombreux obstacles à l'autonomisation des femmes qui demeurent si l'on veut réaliser un développement durable. Le Gouvernement a axé son nouveau cadre de développement national sur l'égalité des sexes, notamment un plan visant à accroître la proportion de femmes dans les postes nominatifs et électifs, l'opérationnalisation du service de prise en charge de personnes victimes de violence sexiste et le renforcement des services sociaux scolaires en vue de réduire le taux d'abandon scolaire des filles et de faciliter la réinsertion des filles déscolarisées ou non scolarisées. Une stratégie de promotion et de protection des jeunes filles a été adoptée, et l'État a accordé la priorité aux femmes pour l'attribution de terres nouvellement aménagées en vue d'atteindre le taux de propriétés appartenant à des femmes de 30 % d'ici 2019.

58. **M<sup>me</sup> Mukhtar** (Soudan) dit que le Soudan a élaboré des stratégies visant à promouvoir le rôle des femmes dans la société, et une partie du Plan national de développement 2012 est spécifiquement axé sur les femmes. En 2007, il a mis en place une politique nationale pour la promotion de la femme, portant sur des domaines essentiels tels que la santé, l'environnement, l'éducation, le développement économique, la participation aux processus décisionnels, le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la protection des droits. Une stratégie nationale de lutte contre la

discrimination à l'égard des femmes a été élaborée en 2008. Le Gouvernement a lancé un projet visant à promouvoir le rôle des femmes, en mettant l'accent sur les femmes rurales et au Darfour, et a mis en place des programmes de formation à l'intention des femmes rurales. Il a également lancé des campagnes de sensibilisation à la santé et à l'alimentation qui sont des questions concernant les femmes.

59. La Constitution garantit l'égalité des sexes dans la vie publique, et les femmes jouissent de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale ainsi que les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Le Soudan a mis en place une stratégie visant à éliminer la violence sexiste en 2005, et a créé une unité de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi qu'une unité de police pour la protection des familles et des enfants. En 2014, une loi a été adoptée pour lutter contre la traite des femmes et des enfants. Le Gouvernement a également créé une unité au sein de la Commission du Nord du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration afin d'aider les femmes en particulier. Une Commission indépendante des droits de l'homme est présidée par une femme.

60. Les changements climatiques, les migrations, les crises financières et la pauvreté, les conflits et certains aspects de la tradition ont un impact négatif sur la promotion de la femme. Le Soudan appelle la communauté internationale à aborder ces questions de manière globale en annulant la dette des pays en développement afin qu'ils puissent bénéficier de subventions et initiatives en faveur des pays les moins avancés avec des améliorations techniques et matérielles qui devraient en définitive profiter aux femmes. Sa délégation salue la décision prise plus tôt dans la journée de lever les sanctions économiques contre le Soudan.

61. **M<sup>me</sup> Sorto** (El Salvador) dit que son pays a fait des progrès significatifs dans la protection des droits des femmes avec la promulgation en 2011 et 2012 de lois sur la promotion de l'égalité des sexes, l'élimination de la discrimination sexiste et la violence, et la protection des droits des femmes. Il y a eu une augmentation de 22 % du nombre des politiques d'égalité entre les sexes, ainsi que des augmentations à deux chiffres du nombre d'institutions ayant des cellules sur l'égalité des sexes, des plans pour l'égalité et des budgets d'égalité spécifiques. De nombreuses institutions ont également mis en œuvre des formations du personnel et des campagnes traitant de la question des droits et de

l'égalité des sexes, de l'égalité, de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes. Le Gouvernement a également sensibilisé la population aux droits des femmes et à la violence sexiste.

62. En juillet 2017, El Salvador a lancé un plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et il est coordonnateur du groupe de travail de la CELAC sur la promotion de la femme par l'égalité et l'autonomisation. Le Gouvernement s'est engagé à répondre aux besoins de groupes spécifiques tels que les personnes âgées, les autochtones ou les migrantes et les femmes handicapées. Il a également élaboré des stratégies en faveur du droit des adolescentes à des soins de santé complets, appropriés et de qualité, l'accent étant mis sur la santé sexuelle et procréative. Une coordination accrue sur la discrimination fondée sur le sexe est nécessaire aux niveaux national, régional et international.

63. **M. Gebru** (Éthiopie) dit que son gouvernement a œuvré avec diligence pour améliorer les conditions de vie des femmes en luttant contre les pratiques traditionnelles nocives et en améliorant leur autonomisation économique et leur participation politique. Les engagements de l'Éthiopie en matière de droits des femmes sont guidés par sa Constitution, ainsi que par les lois, politiques et instruments nationaux et internationaux. Les questions d'égalité des sexes sont intégrées dans les principales activités du Gouvernement.

64. Les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes ont été réduites par la criminalisation et des mesures de sensibilisation. Une stratégie globale est en place pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles tout en traduisant les auteurs en justice. La représentation des femmes a augmenté dans l'appareil judiciaire, les organes fédéraux, régionaux et locaux, et leur autonomisation économique est soutenue par des programmes de microfinancement, l'égalité des droits de propriété, des politiques d'action positive, avec pour résultat que 50 % des femmes urbaines sont en copropriété et en propriété et que la moitié des emplois découlant du développement urbain sont réservés aux femmes.

65. Un programme de vulgarisation sanitaire en cours a réussi à déployer plus de 41 000 agents de vulgarisation sanitaire, presque tous des femmes, et des initiatives visant à promouvoir le droit des femmes à la

santé procréative, les services de planification familiale, l'augmentation des soins de santé prénatals et postnatals et l'élargissement des prestations par des experts ont permis de réduire la mortalité maternelle et infantile.

66. **M. Kafle** (Népal) dit que le Népal est résolu à éliminer la discrimination et la violence sexistes selon une approche privilégiant les droits de l'homme de l'autonomisation économique et politique des femmes et des filles, en particulier celles qui vivent dans les zones rurales, et à garantir leurs droits à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la propriété et à la participation à la vie publique.

67. Les récentes élections locales ont pourvu près de la moitié de tous les postes de représentantes, et la Constitution réserve 33 % des sièges aux parlements fédéraux et provinciaux aux femmes, tout en stipulant que les titulaires des postes de président et de vice-président doivent être de sexe différent ou de différentes communautés, et que le président ou vice-président de la Chambre basse et le président ou le vice-président de la Chambre haute doivent être des femmes.

68. Le Népal présente des rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Il a récemment adressé une invitation au Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, et est le premier pays de la région à élaborer un plan d'action national sur les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Les progrès réalisés dans les domaines de l'alphabétisation, la santé maternelle et la participation politique des femmes et les conditions de travail ont permis de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation et ont fait naître l'espoir de parvenir à l'objectif de la Parité 2030 : avancer plus vite vers l'égalité des sexes.

69. **M. Panayotov** (Bulgarie) dit qu'en sa qualité de Président de la Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Bulgarie plaide résolument en faveur de la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles handicapées et leur participation active à la société sur un pied d'égalité avec les autres. Le Gouvernement a fait des progrès substantiels dans les domaines de l'autonomisation des femmes et de leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux. L'égalité des sexes et la non-discrimination sont des principes fondamentaux consacrés par la Constitution et

ont été intégrées avec succès dans la législation interne, les politiques et les programmes.

70. La Bulgarie a adopté une nouvelle loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2016 et a précédemment signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en 2015. Son pays a déjà constaté des résultats positifs pour l'économie en commençant par la participation accrue des femmes au marché du travail due à de mesures législatives et politiques qui garantissent l'égalité de traitement, l'indépendance économique et la rémunération, et contribuent à surmonter les stéréotypes fondés sur le sexe. La société civile bulgare joue également un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des sexes en participant activement à l'élaboration de lois et politiques approuvées.

71. **M. Dzonzi** (Malawi) dit qu'outre le fait d'avoir adhéré à divers instruments régionaux et internationaux, le Malawi a adopté des mesures législatives, politiques et judiciaires et des mesures institutionnelles visant à promouvoir et à protéger les droits des femmes. Les initiatives en faveur des droits des femmes ont contribué à accroître l'égalité entre les sexes, l'accès à la création de richesses, la qualité de la vie globale des femmes et la représentation dans la gouvernance et la fonction publique. En 2017, le Gouvernement a diffusé des lois relatives à l'égalité des sexes auprès des autorités coutumières pour les harmoniser avec leurs propres règlements, lancé un module sur la violence sexiste pour le système intégré de gestion de l'information, mis en œuvre une stratégie nationale pour renforcer la participation des hommes et des initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et formé 389 groupes de femmes aux diverses compétences commerciales.

72. **M<sup>me</sup> Alfuhaid** (Koweït) dit que son gouvernement est fermement convaincu que la réalisation des objectifs de développement durable exige la promotion de l'égalité des sexes et les compétences des femmes. Le Koweït encourage les femmes à participer à tous les secteurs de la société, au sein de laquelle les femmes participent à la prise de décisions, occupent des postes gouvernementaux clefs et représentent 79 % du personnel administratif. Plus de 65 000 employés du Ministère de l'éducation sont des femmes, par rapport à 11 000 hommes.

73. Son pays continuera à promouvoir la poursuite de l'autonomisation des femmes et à assurer leur participation active à la société. Il a également cherché à redynamiser le rôle de la femme en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement en mettant en œuvre plusieurs projets visant à promouvoir l'autonomisation des femmes. Le Gouvernement a revu l'ensemble de sa législation afin d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe, et s'emploie à renforcer les compétences techniques et l'indépendance des femmes grâce à des initiatives de formation visant à renforcer la participation des femmes à la vie publique, à fournir des services aux femmes qui travaillent et à soutenir leur rôle dans les petites et moyennes entreprises.

74. **M. Hendricks** (Afrique du Sud) dit que dans son pays, les femmes sont touchées par la pauvreté de manière disproportionnelle. Les politiques visant à leur autonomisation économique sont donc essentielles, de même que les mesures de lutte contre les normes et les stéréotypes qui font obstacle à l'égalité entre les sexes. Les lois fondées sur le principe du salaire égal pour un travail égal sont essentielles pour éliminer l'écart de rémunération entre les sexes. La priorité doit être accordée aux femmes des zones rurales qui sont victimes de multiples formes de discrimination.

75. La pauvreté, le chômage et le manque de revenus ont rendu certaines femmes dépendantes d'hommes violents. L'Afrique du Sud a établi une série de mesures législatives pour lutter contre toutes les formes de violence faites aux femmes, y compris la violence domestique, les crimes de contact, les délits sexuels, l'exploitation économique et sexuelle et la traite. En fournissant des soins de santé sexuelle et procréative tels que les médicaments antirétroviraux pour les travailleurs du sexe et les victimes de violences sexuelles et de viol, le Gouvernement s'efforce de restaurer la dignité des femmes marginalisées.

76. **M. Grigoryan** (Arménie) dit que la communauté internationale doit accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant que condition préalable à la réalisation de l'égalité des sexes. Au cours des dernières années, l'Arménie a lancé un certain nombre de réformes législatives et élaboré des plans d'action nationaux pour la promotion de la femme. Les amendements au code électoral favorisent la participation des femmes aux processus décisionnels, tandis que les lois assistant les victimes de la traite et de l'exploitation des êtres

humains et établissant l'égalité des droits et des chances sont des instruments importants pour la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme.

77. Un projet de loi sur la prévention de la violence domestique et la protection des victimes a été présenté au Président pour examen en août 2017. L'Arménie a toujours plaidé en faveur de la protection des droits des femmes vivant dans des zones de conflit, à laquelle les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris les procédures spéciales et les organismes des Nations Unies, doivent avoir un libre accès. L'Arménie estime que la participation des femmes aux processus de paix pourrait devenir une mesure de confiance efficace et un renforcement important des efforts de réconciliation. Les femmes militantes de la paix doivent être promues agents du changement pacifique et de la consolidation de la paix et considérées comme telles dans leur société.

78. **M. da Costa e Silva** (Timor-Leste) dit que son pays a bien progressé dans la voie de l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes. Depuis le rétablissement de son indépendance il y a 15 ans, le pays a intégré la protection des droits des femmes dans ses politiques et ses lois, et l'égalité des sexes est consacrée dans la Constitution. Le Gouvernement a également adopté une politique d'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes et la budgétisation sensible à la problématique hommes-femmes sous la supervision du Secrétaire d'État pour l'égalité des sexes et l'inclusion sociale. Le Timor-Leste a également adopté des lois pour promouvoir la participation des femmes à la politique, avec un quota de 33 % de femmes dans les listes des partis politiques et le nombre de sièges réservés aux femmes au niveau des administrations locales. En conséquence, 38 % des sièges au parlement national sont occupés par des femmes, soit le niveau le plus élevé dans la région Asie-Pacifique, et des femmes ont été élues à des postes traditionnellement réservés aux hommes, comme celui de chef de village. Les femmes sont également bien représentées dans les organes exécutif et judiciaire et dans le corps diplomatique.

79. Le Timor-Leste a promulgué une loi codifiant la violence domestique comme une infraction et son code pénal contient des dispositions sur l'exploitation et les sévices sexuels, le harcèlement sexuel, la violence à l'égard des femmes, la traite des êtres humains et l'organisation et l'achat de services de prostitution. Le Plan d'action national 2017-2021 contre la violence

sexiste a été lancé en 2017 avec pour objectifs, notamment la réduction des cas de violence et la fourniture d'aide aux victimes. Le Gouvernement a pris des dispositions pour promouvoir le développement économique des femmes avec des mesures de soutien à l'entrepreneuriat féminin, l'accès au crédit, la formation et le renforcement des capacités pour aider les femmes à passer du secteur informel au secteur structuré de l'économie.

80. **M<sup>me</sup> Alamin** (Libye) déclare qu'en dépit de la situation actuelle de transition à laquelle la Libye est confrontée, le Gouvernement est déterminé à lutter contre la discrimination sexiste et à défendre le droit des femmes de bénéficier d'une éducation, des soins de santé, de l'aide sociale et des droits à la pension de retraite et de participer à des activités économiques. Son pays est également résolu à mettre en œuvre tous les instruments internationaux et les engagements visant à renforcer les droits des femmes et à protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination.

81. La Libye condamne toutes les formes de violence faites aux femmes, y compris l'exploitation sexuelle, les sévices sexuels, les violences corporelles, la violence domestique et la violence sur le lieu de travail, qui touche les femmes de toutes les classes sociales et dans toutes les sociétés. Sa délégation condamne également la traite des êtres humains, en particulier des femmes migrantes et des femmes dans les zones de conflit, qui est un crime contre l'humanité. Les femmes libyennes ont acquis une visibilité dans des postes de prise de décisions importants au Parlement ou en tant que ministres dans le Gouvernement d'entente nationale. Elles souhaitent que la nouvelle constitution préconise l'égalité des sexes et élimine la discrimination entre les hommes et les femmes, en garantissant leur droit à une pleine participation, sur un pied d'égalité. Le Gouvernement d'entente nationale devrait publier le décret n° 210 de 2016 sur la création d'une unité de promotion et de protection des femmes pour mettre en œuvre l'accord politique de 2015.

82. La formation et l'éducation des femmes sont essentielles pour assurer le plein respect des droits des femmes et faciliter leur contribution au développement national. Les femmes rurales jouent un rôle essentiel dans le développement économique des communautés locales, en particulier dans les pays en développement dont les économies sont tributaires de l'agriculture. Les femmes rurales sont également chargées d'élever le

niveau de vie de leur famille mais continuent de souffrir de la marginalisation et de la discrimination.

83. **M. Aliu** (Ghana) dit que la violence à l'égard des femmes et des filles, les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines, l'exclusion continue des femmes des débouchés économiques, les obstacles juridiques à la propriété foncière et à l'accès à l'héritage, la médiocrité des services de santé maternelle compromettent les progrès réalisés dans l'autonomisation des femmes au Ghana.

84. Le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de promotion et d'autonomisation des femmes et des filles, notamment la politique nationale d'égalité des sexes pour intégrer les préoccupations antisexistes dans tous les processus gouvernementaux de planification, la loi sur la violence domestique érigeant en infraction les pratiques culturelles nocives, la politique de protection de l'enfance et de la famille et la politique nationale de protection sociale.

85. Le Ghana a introduit le microcrédit pour les petites et moyennes entreprises pour faire en sorte que les femmes, en particulier dans les communautés rurales, puissent obtenir des prêts pour stimuler leur activité économique, et a intensifié les efforts pour fournir des activités de formation, du matériel de mise en route et un soutien financier aux jeunes femmes au chômage. Le Gouvernement travaille avec d'autres parties prenantes pour mettre fin aux mariages d'enfants et autres pratiques culturelles préjudiciables afin de rompre le cycle de la pauvreté et des privations, et poursuit le programme de réparation des fistules obstétricales, afin d'aider les femmes traitées pour une fistule à créer leur propre entreprise après une intervention chirurgicale.

86. La politique de gratuité de l'enseignement secondaire lancée en septembre 2017 donnerait à des milliers de jeunes l'accès gratuit à l'enseignement secondaire. Entre 1998 et 2014, l'accès à des soins prénatals qualifiés est passé de 82 % à 97 % et les accouchements dans des établissements de santé de 42 % à 73 %, tandis que 81 % des mères ont reçu un contrôle postnatal au cours des deux premiers jours après l'accouchement, contribuant ainsi à réduire la mortalité maternelle de 467 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 319 en 2015.

87. **M<sup>me</sup> Haidour** (Maroc) dit que les femmes se heurtent encore à des obstacles à leur développement, comme les inégalités au niveau des taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'acquisition des

connaissances scientifiques, et la hausse de la mortalité maternelle et infantile. Leur état physique et psychologique ne cesse de se détériorer en raison de la violence fondée sur le sexe, et les maladies, notamment le VIH/sida, de plus en plus d'enfants orphelins, avec des répercussions néfastes sur les sociétés. Les femmes marocaines ont connu des progrès considérables et atteint de hautes fonctions de l'État dans tout le pays, et ont notamment occupé des postes d'ambassadeur, de préfet et de directeur.

88. Le Roi Mohammed VI a créé une fondation qui prend en charge les besoins des pauvres et des personnes en situation de handicap et est axée sur l'amélioration de la situation des femmes et des filles en âge de scolarisation, en particulier en milieu rural. À la suite de la réforme du Code de la famille marocain en février 2004, des mesures ont été prises pour promouvoir l'accès des femmes à des postes administratifs et publics de haut niveau et des femmes ont été nommées au conseil des dirigeants religieux. Adoptée en 2011, la Constitution établit le principe de l'égalité des sexes dans les domaines civil, politique, économique, social, culturel et environnemental.

89. Le Gouvernement a adopté une loi visant à lutter contre toutes les formes de discrimination et a approuvé un plan d'égalité, et examine actuellement une loi sur la violence à l'égard des femmes. Des centres polyvalents pour les femmes sont actuellement mis à jour et normalisés dans tout le pays. Le Maroc a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1993, adhéré à son Protocole facultatif en 2008 et levé toutes les réserves en 2011. Le Gouvernement a adopté une politique de tolérance zéro à l'égard des violences faites aux femmes.

90. **M<sup>me</sup> Christensen** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)) dit qu'une action plus énergique s'impose pour honorer les engagements communs et atteindre toutes les femmes et les filles, en particulier les plus vulnérables d'entre elles. Soixante pour cent des enfants non vaccinés dans le monde vivent dans des milieux fragilisés où plus de la moitié de toutes les morts de mères, de nouveau-nés et d'enfants ont eu lieu, et les femmes et les filles handicapées se heurtent à des risques supplémentaires et à des obstacles à l'assistance. L'accès à des services de santé de qualité et d'autres besoins fondamentaux est essentiel. La solution nécessiterait d'importants investissements dans les

capacités institutionnelles des acteurs locaux, l'autonomisation des travailleurs sanitaires et des premiers intervenants ayant accès à l'appui nécessaire, et la formation en matière de diversité et d'égalité des sexes afin de prévenir et de combattre la violence sexuelle et sexiste.

91. Les femmes et les filles constituent la moitié des réfugiés dans le monde et font face à des risques spécifiques lors des migrations. En Grèce, la FICR a mis en place un programme de transferts en espèces qui répond aux besoins liés à l'égalité des sexes et a montré comment les fonds disponibles pouvaient réduire la prévalence de la violence sexuelle et sexiste. Un programme au Niger offre des possibilités économiques aux femmes qui migrent pour des raisons économiques mais qui souvent deviennent la proie d'exploitation et de sévices sexuels. Ciblent les chefs de ménage vulnérables qui pourraient partir en raison de l'absence d'options économiques, le projet aide les femmes et les enfants extrêmement vulnérables.

92. **M. Cassidy** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que les inégalités entre hommes et femmes persistent sur les marchés du travail mondiaux, en ce qui concerne les possibilités, le traitement et les résultats. Les progrès intervenus dans les résultats académiques des femmes ne se sont pas traduits par une amélioration comparable de leurs perspectives d'emploi. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes ont moins de possibilités d'emploi et sont davantage susceptibles de rester au chômage ou d'accepter des emplois subalternes. Les progrès au niveau de ces obstacles ont été lents et limités à un petit nombre de régions. La répartition inégale de la prise en charge non rémunérée et des travaux ménagers entre hommes et femmes et entre les familles et la société est un déterminant important des inégalités entre les sexes au travail.

93. Dans le cadre de son prochain centenaire, l'OIT a lancé l'Initiative « Les femmes au travail » pour documenter le statut et la situation des femmes qui travaillent, en identifiant les sources novatrices de l'élan pour son travail et sa collaboration avec les principales parties prenantes pour promouvoir la pleine égalité entre les sexes et la non-discrimination. En juin 2017, l'organisation a publié un rapport important montrant que les femmes ont un accès plus limité au marché du travail et à des possibilités d'emploi de qualité. Comblent ces lacunes produirait des avantages économiques importants et améliorerait le bien-être individuel.

94. L'OIT a également fait équipe avec le Gallup World Poll pour entreprendre des enquêtes novatrices dans 140 pays, identifiant les perceptions et les réalités mondiales des deux sexes en ce qui concerne les femmes et le travail. Les résultats ont montré que la plupart des femmes et des hommes préfèrent que les femmes aient un emploi rémunéré et indiqué la nécessité de politiques favorables à la famille pour permettre aux femmes de rester et de progresser dans un emploi rémunéré et encourageant les hommes à assumer leur part de la charge de travail que représentent les soins dispensés.

95. **M<sup>me</sup> Elliott** [Programme alimentaire mondial (PAM)], s'exprimant également au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds International pour le développement agricole (FIDA), dit que les femmes des zones rurales assument des rôles multiples, y compris les tâches domestiques et agricoles et la prise en charge des jeunes, des malades et des personnes âgées, et sont souvent invisibles et sous-évaluées. Leur état de santé, leur bien-être et leur situation économique sont également perturbés par la discrimination concernant la propriété et l'héritage, la formation et l'éducation, les services financiers et la prise de décisions.

96. La dégradation de l'environnement et les changements climatiques touchent souvent les femmes rurales pauvres de manière disproportionnée. Les femmes ayant des ressources et des revenus limités sont plus exposées à la faim, à la malnutrition et à des stratégies de survie néfastes. Lorsque leur accès aux ressources productives, aux marchés, aux services d'informations sur le climat, la technologie et la formation est renforcé, la vie des femmes est transformée et la consommation alimentaire des ménages tend à augmenter. L'autonomisation des femmes rurales a également conduit à une plus grande influence dans la prise de décisions des ménages et des collectivités.

97. L'appui aux agricultrices dans la réduction des pertes après récolte grâce à la formation à la manipulation des aliments et l'accès aux technologies de stockage et de transport ont été conçus pour réduire les énormes niveaux de déchets alimentaires. Les pratiques agricoles novatrices respectueuses du climat tenant compte de la problématique hommes-femmes contribuent à renforcer la résilience climatique des femmes vivant dans les zones rurales et à gérer les risques associés aux catastrophes liées au climat.

*Déclarations formulées dans l'exercice du droit de réponse*

98. **M. Saito** (Japon), répondant à la déclaration faite par la République populaire démocratique de Corée, dit que les allégations et les chiffres cités sont fondés sur une erreur factuelle et totalement dénués de fondement.

99. **M. Kang** Sangwook (République de Corée), répondant à la déclaration faite par la République populaire démocratique de Corée, dit que plus de 30 000 travailleurs nord-coréens ont fait défection en République de Corée de leur plein gré et ont été admis par le Gouvernement pour des motifs humanitaires. Sa délégation prie instamment la République populaire démocratique de Corée d'améliorer la situation des droits de l'homme de son peuple au lieu de poursuivre le développement nucléaire.

100. **M. Ri** Song Chol (République populaire démocratique de Corée) dit qu'il est universellement admis que le Japon a réduit des milliers de femmes à l'esclavage sexuel pendant la Seconde Guerre mondiale, ce qui constitue un crime impardonnable contre l'humanité. Le Japon doit admettre son crime odieux immédiatement et sans condition. Il est ridicule d'entendre la délégation sud-coréenne dire des inepties au sujet de la situation des droits de l'homme dans son pays. L'administration de la République de Corée a ordonné l'enlèvement de 12 femmes de la République populaire démocratique de Corée et a refusé de fournir des informations sur la situation des victimes. L'enlèvement du groupe constitue une violation grave des droits fondamentaux et de la dignité des femmes, et un autre citoyen nord-coréen est également détenu involontairement en Corée du Sud depuis 2011. Les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies devraient tenir les autorités sud-coréennes responsables de leurs actes.

101. **M. Saito** (Japon) dit que la position du Japon sur la question est telle qu'indiquée précédemment, et qu'il s'est abstenu de tout autre réfutation détaillée. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Japon est devenu une nation démocratique éprise de paix, attachée à la primauté du droit et à la paix et la prospérité de la région Asie-Pacifique et du monde.

102. **M. Kang** Sangwook (République de Corée) dit que sa délégation ne souhaite pas réitérer sa réponse précédente aux arguments ridicules. Il demande instamment à la Corée du Nord de changer ses politiques et d'améliorer la situation désastreuse des droits de

l'homme de son peuple en coopérant avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique et de mettre en œuvre les résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

103. **M. Ri** Song Chol (République populaire démocratique de Corée) dit que le Japon utilise sa description des contributions aux femmes, à la paix et à la sécurité pour dissimuler ses crimes brutaux que sont l'esclavage sexuel. Si l'administration japonaise ne s'excuse pas sincèrement en donnant l'assurance de ne plus jamais commettre à nouveau ces crimes odieux contre les femmes et l'humanité, elle ne sera pas acceptée comme un pays épris de paix par la communauté internationale. En ce qui concerne la République de Corée, il dit que les autorités sud-coréennes ont commis de nombreuses violations des droits de l'homme, régularisé ces violations en s'appuyant sur une loi fasciste et mené des inspections illégales de civils. Des agressions sexuelles, des viols et des meurtres perpétrés par des troupes américaines stationnées en Corée du Sud ont également eu lieu. La République de Corée doit immédiatement mettre fin à sa campagne de défense des droits de l'homme dirigée contre la République populaire démocratique de Corée, se concentrer sur sa propre situation des droits de l'homme et restituer les citoyens nord-coréens enlevés.

*La séance est levée à 18 h 10.*